



SENSIBILISER ET INITIER DES PROJETS EN RELATION A LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

En 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est venue légitimer la notion de citoyenneté des mineurs en reconnaissant aux enfants et aux jeunes des droits, notamment de participation.

Si ce concept de citoyenneté est resté assez flou, la participation s'est imposée, sans doute parce qu'elle en est une des facettes les plus visibles.

Cette formation a pour but de donner des outils aux participants pour leur permettre de mener un projet d'animation autour de la CIDE, afin de favoriser l'éveil à la citoyenneté active des enfants et des jeunes sur leur territoire de vie.

Contenus de formation :

- Approche théorique de la Convention Internationale des Droits de L'enfant à travers des temps d'échanges et de réflexion pour développer les acquis des participants.
- Aide méthodologique à la construction de projets d'animation ayant pour objet d'agir en faveur des droits de l'enfant et du jeune.
- Découvrir des supports pédagogiques à exploiter dans le cadre de ces projets d'animation.

Public et Participants

- **Public** : animateurs ainsi que d'autres acteurs susceptibles de mener des animations d'éveil à la citoyenneté en direction des enfants et des jeunes.
- **Participants** : 12 à 15 personnes

Objectifs de formation

Favoriser l'accès à la citoyenneté et à son exercice en permettant aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et de participer à la vie de leur structure éducative d'accueil.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et techniques.
- Ateliers d'échanges.
- Travaux de groupe et

Durée du module

1/2 journée à plusieurs jours en fonction des attentes des participants et de leurs disponibilités (formation au sein de nos centres ou sur site, les modalités restant à être définies conjointement)